



Libération de Georges Ibrahim Abdallah !

Prisonnier politique

le plus ancien d'Europe

**En prison depuis près de 35 ans,
libérable depuis le 25 octobre 1999**

Victime d'une vengeance d'État !

MANIFESTATION NATIONALE POUR LA LIBÉRATION DE G.I. ABDALLAH

Samedi 22 juin 2019 à 14 h
Place des Fêtes (Paris 19^e)

Arrêté par hasard à Lyon le 24 octobre 1984 pour la détention d'un vrai-faux passeport algérien (délivré par les autorités algériennes), le militant politique libanais pro-palestinien Georges Ibrahim Abdallah est toujours en prison en France près de 35 ans plus tard parce qu'il refuse de renier ses engagements révolutionnaires. Il est donc le prisonnier politique le plus ancien d'Europe.

Comment cette monstruosité juridique est-elle possible ?

Cofondateur en 1979 des Fractions Armées Révolutionnaires Libanaises (FARL), Georges Ibrahim Abdallah est condamné une première fois le 10 octobre 1986 à quatre années de prison pour détention d'armes et d'explosifs. Cela ne suffit pas aux gouvernements américains et israéliens car les FARL ont revendiqué deux assassinats politiques en 1982 : à Paris, celui d'un agent de la CIA, le colonel Charles Ray (le 18 janvier) et, à Boulogne-Billancourt, celui d'un responsable du Mossad travaillant à l'ambassade d'Israël, Yakov Barsimantov (le 3 avril). Rappelons que les armées israéliennes et américaines étaient alors considérées comme des forces occupant le Liban.

La Direction de Surveillance du Territoire (DST) découvre alors opportunément une arme ayant prétendument servi à ces deux assassinats dans un logement loué au nom de GI Abdallah

Le 28 février 1987, à l'issue d'un procès dans lequel le gouvernement des États-Unis s'est porté partie civile et bien que le procureur général n'ait requis « que » dix ans d'emprisonnement, **Georges Ibrahim Abdallah est condamné à la réclusion criminelle à perpétuité** par la Cour d'assises spéciale de Lyon pour complicité dans les deux assassinats de Charles Ray et Yakov Barsimantov.

Cette condamnation d'un révolutionnaire militant de la cause palestinienne à la plus lourde peine du code pénal français alors qu'aucune charge sérieuse ne pèse sur lui est **le premier scandale de l'affaire Abdallah**.

Selon la loi française, à l'issue d'une peine de sûreté de 15 ans, c'est-à-dire depuis le **25 octobre 1999**, Georges Ibrahim Abdallah peut bénéficier d'une libération conditionnelle : toutes les conditions sont remplies car, au dire même de ses gardiens, il est un détenu modèle présentant toutes les qualités de réinsertion, d'autant qu'il désire retourner chez lui et que le Liban le réclame.

L'unique obstacle à cette libération est le veto du gouvernement américain (et celui d'Israël qui se fait plus discret) et la soumission des autorités françaises.

À ce jour, cette liberté lui a été refusée dix fois

(!!!) alors que par deux fois (en 2003 et en 2013) le tribunal d'application des peines a prononcé sa libération (mais la pression américaine a entraîné son maintien en détention).

La justice lui reproche de ne pas se repentir. GI Abdallah a été condamné dans un contexte de guerre et d'occupation de son pays. C'est un résistant et son principal combat a été pour la libération de la Palestine. Une identité politique qu'il a toujours revendiquée sans faiblir tout au

long de ses presque 35 années de détention.

Le 31 mars 2016, Jean-Claude Urvoas, alors ministre de la Justice d'un gouvernement dit « socialiste », a osé déclarer sur France Inter : « *Nous avons la peine perpétuelle réelle avec Georges Ibrahim Abdallah* » réinstaurant une sorte de peine capitale en condamnant Georges Ibrahim Abdallah à demeurer « en prison en France sans avoir de perspective de sortie »

Le maintien de Georges Ibrahim Abdallah en prison est donc une vengeance d'État.

C'est d'ailleurs ce que dit Yves Bonnet, responsable de son arrestation, patron de la DST en 1984 et ensuite député UDF (donc pas vraiment révolutionnaire), qui ne cache pas sa colère : « *M. Abdallah a largement purgé sa peine ... Trouvez-vous normal qu'il soit toujours en prison quand d'autres, qui ont commis des crimes atroces et ont été arrêtés après lui, sont déjà dehors ?... Donc pour moi, même si je ne cautionne pas ces deux meurtres, je trouve que les FARL avaient le droit de revendiquer ces assassinats comme des actes de résistance. Les*

deux victimes n'étaient pas des civils mais des agents des services de renseignement. Le premier était du Mossad, l'autre de la CIA. Le Mossad a assassiné pas mal de gens. Quant à la CIA, c'est un vrai feu d'artifice ... La France se plie aux exigences des États-Unis et d'Israël. À chaque fois qu'une décision de justice a été prise en faveur de M. Abdallah, ces deux pays ont mis leur veto pour qu'il ne sorte pas. Georges Ibrahim Abdallah n'a plus rien à faire en prison. » (Interview parue dans « Le Courrier de l'Atlas » le 17 février 2016).

Georges Ibrahim Abdallah est un prisonnier d'exception. Son maintien en prison en France sous la pression d'États étrangers parce qu'il reste attaché à ses convictions politiques est **le deuxième scandale de l'affaire Abdallah.**

La France ne peut prétendre être une démocratie et garder GI Abdallah en prison !

Liberté pour Georges Ibrahim Abdallah !

Tou.te.s à la Manifestation pour sa libération

AFPS 14-6: afps.paris14.6@gmail.com – AFPS Paris-Centre : afps.pariscentre@gmail.com - AFPS Paris-Sud : afps.paris.sud13@gmail.com – Association de Palestiniens d'Ile-de-France : assoc.pal.if@gmail.com – Campagne BDS France : campagnebdsfrance@yahoo.fr – Evry Palestine (groupe AFPS) : contact@evrypalestine.org - Forum Palestine Citoyenneté : forumpalestinecitoyennete@gmail.com – LDH Paris 14-6 : paris.14.6@ldh-france.org -

LDH Paris 15^e : paris15@ldh-france.org - UJFP : contact.nat@ujfp.org

Site AFPS : www.france-palestine.org – Site Campagne BDS France : www.bdsfrance.org

Site LDH : www.ldh-france.org - Site UJFP : www.ujfp.org

(IPNS – Ne pas jeter sur la voie publique)- **22 Juin 2019**